



ARRÊTÉ N° 13/2023

Stationnement interdit Rue du pont des brets Du Samedi 2 septembre à 22h00 au dimanche 3 Septembre 2023 à 14h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant qu'il nous appartient de garantir la bonne tenue du marché dominical rue du Pont des Brets.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de l'organisation d'un vide grenier le dimanche 3 septembre 2023, le stationnement de véhicules sera interdit à l'intérieur de la zone marché, cette interdiction prend effet le samedi 2 septembre 2023 à 22h00 et se terminera le dimanche 3 Septembre 2023 à 14h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 24/08/2023

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

